

# SIVU DU CANTON DE RESSONS-SUR-MATZ (Oise)



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués présents ou représentés : 16

Nbre de délégués absents ou excusés : 7

Nbre de procuration : 1

L'AN DEUX MIL SEIZE, le lundi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué en ASSEMBLEE GENERALE, s'est réuni à la mairie de Ressons sur Matz, sous la présidence de Monsieur Alain De PAERMENTIER Président du SIVU.

Etaient présents ou représentés : Mmes et MM. MORIN F., LEMAIRE P., DUFOUR W., PINSSON MC., AURIBAUT S., DESTREZ G., FLON Y., LOY R., MAHET R., DUBOIS D. rep, VRANKEN JP., DETRAIN J., LEDOUX O.rep, MOREL C. rep, DE PAERMENTIER A., BOITIEUX JL.

Etaient absents : Mmes et MM. PROU T., MANSARD F., THUET G., DEVEMY G., ARONIO DE ROMBLAY B., VIDAL C., BARLET O.

Procuration : M BALITOUT R. représenté par M. VRANKEN JP.

Secrétaire de séance : Catherine BASTIEN, secrétaire

Il est procédé à l'appel nominal des délégués. Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir normalement.

- 1) Lecture du dernier compte-rendu par le Président. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil syndical.

### 2) **Objet : Approbation du compte de gestion 2015**

Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières. Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 afin de solder cette vocation, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres présents approuvent le compte de gestion 2015, par vote à l'unanimité.

### 3) **Objet : Vote du compte administratif 2015**

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le compte administratif 2015 et après répondu aux questions, donne la Présidence M. VRANCKEN JP, le vice-président qui est chargé de faire procéder au vote. M. DE PAERMENTIER A. quitte la salle.

#### **Vote du compte administratif 2015**

Dépenses de fonctionnement : 169 797.71 €

Recettes de fonctionnement : 200 363.92 €

**Résultat excédentaire cumulé : 30 566.21 €**

Dépenses d'investissement : 18 617.89 €

Recettes d'investissement : 126 617.89 €

**Résultat excédentaire cumulé : 108 000 €**

Le Conseil Syndical, sous la présidence de M. VRANCKEN JP fait procéder au vote,  
Après en avoir délibéré avec les membres présents, le conseil syndical vote à l'unanimité et,

**APPROUVE**, le Compte Administratif de l'année 2015.

#### **4) Objet : Vote du Budget Primitif 2016**

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le projet du Budget Primitif pour l'année 2016. Il précise que le Conseil Départemental n'accordera plus d'aide au CLSH. Afin de pallier à ce manque de recette soit 8000 € environ, le centre social demande à ce que la participation des communes soit augmentée de 4000 €, la différence sera prise en charge par celui-ci. Le projet pour le multi accueil sera porté par la commune de Ressons sur Matz. Cependant, il est prévu au budget un investissement pour l'achat de matériels et agencements.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 98 866.21 €

Section d'Investissement : 123 635.00 €

Après en avoir délibéré par les membres présents, le conseil syndical par vote à l'unanimité

**ADOPTE**, le Budget Primitif présenté par Monsieur le Président pour l'année 2016.

#### **5) Objet : Subvention 2016 au Centre rural Social de Ressons sur Matz**

Le Président du Centre Social et le directeur présentent les différentes activités du centre. Le directeur informe d'une augmentation de livraison de repas pour les personnes âgées. Il revient sur le projet du multi accueil. Une rencontre avec la CAF a eu lieu et un financement sera mis en place.

Suivant la proposition faite par le Président et le débat engagé lors du vote du budget

Le Conseil Syndical, par vote à l'unanimité, décide d'allouer au Centre Social Rural de Ressons-sur-Matz la subvention d'un montant de 71 600 € à savoir :

- la somme de 70 600 € sollicitée par le centre social rural,
- Le reversement de l'aide sur le contrat enfance jeunesse versée par la communauté de communes d'un montant de 2000 € maximum.

#### **6) Objet : Participation des communes 2016**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul de la cotisation 2016 qui s'élève cette année à la somme de 65 600 €. Elle s'effectue sur la base du potentiel fiscal 2015 (50%) et de la population 2013 (50%). Tableau de répartition joint.

Le conseil syndical par vote à l'unanimité, approuve le tableau de répartition des participations des communes.

#### **7) Objet : Durée des amortissements des biens**

Conformément aux dispositions de l'article L 2321-2 du CGCT, les collectivités de + de 3500 habitants sont tenus d'amortir les biens. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

<b>Biens</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Matériel informatique	3 ans
Véhicule	6 ans

Concernant le matériel informatique acquis en 2012, il sera amorti dans sa totalité soit la somme de 632.90 €,

Concernant le véhicule acquis en 2014, il sera amorti en tenant compte du rattrapage de deux années et cinq mois, soit la somme de 10 778.23 €.

Le conseil syndical sur proposition du Président, décide à l'unanimité d'amortir les biens dans les conditions détaillées ci-dessus et adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

#### Questions et informations diverses :

M. le Président précise qu'il faut maintenir l'accueil pour les jeunes enfants dans notre canton, la demande est forte de la part de la population.

M. Vranken précise qu'il faut avancer sur le projet du multi accueil même si la compétence est susceptible d'être prise par la Communauté de Communes dans les années à venir. Il y aura alors un transfert d'actif sur celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 35.